INCIVILITES !

PLUS JAMAIS ÇA !

Du temps et de l'argent
qui seraient bien mieux utilisés ailleurs et autrement !

C'est pourquoi, les auteurs de ces incivilités,
chaque fois qu'ils sont identifiés, sont sanctionnés.

Les Brigades Vertes et les caméras ont permis de démasquer certains auteurs de ces INCIVILITES inacceptables !

L'amende encourue peut aller
de 38 € à 1 500 €
avec confiscation du véhicule utilisé
pour transporter les déchets !

Ces agissements ne seront plus tolérés !